REGLEMENT DE JEU CONCOURS - Agenda 2020/2021 - août 2020

ARTICLE I: Société organisatrice

La société Pika Édition, société par actions simplifiée au capital de 124.320 euros, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 428 902 704 00025 (la « Société Organisatrice ») (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »).

ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT:

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,
- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR:

LE SITE PIKA EDITION https://www.pika.fr/

ARTICLE III: Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et mineure résidant en France métropolitaine, France d'Outre-mer, Belgique, Luxembourg et Suisse, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

En cas de mineur de 15 ans: Les participants mineurs et leurs représentants légaux devront joindre à leur participation l'autorisation annexée au présent règlement

La participation au Jeu est nominative, par conséquent

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur, Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas
- prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.
- Tout usage de comptes multiples permettant de participer au Jeu plusieurs fois est prohibé. Toute participation avec des comptes multiples verra ses participations

Le Jeu débute le 20/08 à 18 :00 et s'achève le 27/08 à 23 :59

En participant au jeu concours, le participant consent à renoncer à toute revendication à l'encontre de Pika édition qui ne peut être tenu responsable en cas de disfonctionnement du jeu concours.

Toute participation transmise à la Société Organisatrice non conformément au présent Règlement ne sera pas prise en compte

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

ARTICLE IV : Jeu - Désignation des gagnants

Pour participer au jeu concours, les participants doivent se rendre sur le site Pika, créer un compte membre, aller sur la page du jeu-concours [ajouter la page du concours] puis choisir le lot pour lequel ils souhaitent concourir en cochant la case correspondante :

Je participe au tirage au sort pour gagner :

- Un Agenda Fairy Tail 2020-2021
- 2 Un Agenda Seven Deadly Sins 2020-2021
- Un Agenda L'Atelier des Sorciers 2020-2021

À la fin du concours, il est procédé à un tirage au sort pour chaque agenda. Un suppléant peut être tiré au sort pour les cas où un ou plusieurs n'ont pas la qualité pour participer, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le prix à un autre participant

ARTICLE V : Dotations

Les dotations mises en jeu sont les suivantes

- 6 Agendas Fairy Tail 2020-2021, édités par Pika Édition d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC. 6 Agendas Seven Deadly Sins 2020-2021 édités par Pika Édition d'une
- valeur commerciale unitaire de 10 € TTC.
- 6 Agendas L'Atelier des Sorciers 2020-2021 édités par Pika Édition d'une valeur commerciale unitaire de 10 ϵ TTC.

Pour une valeur totale de : 180 euros TTC

Les dotations sont attribuées par tirage au sort selon le choix de chaque participant. Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics TTC pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les

éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des dotations à la date de leur réception par les gagnants ne sont pas remboursables. A l'inverse, si la valeur réelle des dotations venait à augmenter, les gagnants n'ont pas à leur charge la différence de prix.

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

ARTICLE VI: Information

Seuls les gagnants sont informés du résultat de leur participation et il n'est adressé aucune information aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants seront contactés par la société organisatrice par email pour être informés des modalités de remise de leur dotation auxquelles ils doivent se conformer. Si dans un délai de 15 jours après l'annonce des gagnants, les gagnants ne confirment pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. Si pour une quelconque raison l'un ou plusieurs des gagnants refusaient son prix ou si leur participation était considérée non valide, la société se réserve le droit de nommer d'autres gagnants. De même, tout lot retourné par La Poste ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

ARTICLE VII: Responsabilités

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. ÎL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES; DE QUELQUES NATURES EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE *LA POSTE* OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII : Données Personnelles

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu sont les suivantes :

| Finalité du traitement | Données traitées | Destinatair e /Responsa ble | Base légale | Conservation | Transferts hors UE |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| Participer au Jeu | Dans tous les cas Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays Si participant mineur Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays | Destina- taire: Pika Edition Respon- sable: Pika Edition | Votre consentement | Durée du Jeu + 1 mois à compter de sa clôture | Pas de transfert |
| Annoncer le gagnant | Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays | | | Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture | |

| Recevoir les gains du Jeu | Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays | | | | Pas de transfert |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--|--|--|---------------------|
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--|--|--|---------------------|

L'Organisateur a désigné un Data Protection Officer :

Pika edition –DPO 58 rue Jean Bleuzen C70007 92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : mypika@pika.fr

Ils peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Article IX : Propriété

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours ou le site visé à l'Article III ci-dessus sont strictement interdites.

Article X : Droit – Juridiction

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée au plus tard **30** jours après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

Pika Édition — service marketing - CONCOURS Agenda 2020/2021 — août 2020 Immeuble Louis Hachette 58 rue Jean Bleuzen C70007 92178 Vanves cedex France

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.

ANNEXE 1: AUTORISATION POUR PARTICIPANT MINEUR

| | | | et | domicilié(é | e) (M | à lai |
|--------------------------|-----|----------|--------|--------------------|-------------|----------|
| él. : | | | | | | |
|) Mme. / M | | | et | domicilié(e | né(e) e) | le |
| (Mail | | | | | | т |
| él. : | | | | | | |
| | | | | entants Légaux »), | | |
| de e) le domicilié | | | | représentant(s) l | ne | é(et |
| (ci-après le « | Par | ticipant | »), | | | |

- 1. Autoriser le Participant à participer au concours Agenda 2020/2021 — août 2020 organisé par PIKA EDITION du 20/08/20 au 27/08/20
- 2. Autoriser PIKA EDITION à procéder aux traitements des données personnelles du Participant décrits ci-dessous aux fins de gestion de sa participation au jeu concours Quiz Agenda 2020/2021 – août 2020

| Finalité du traitement | Données traitées | Destinataires / Responsable du traitement | Base légale | Conservation | Transferts hors UE |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Participer au jeu concours | Dans tous les cas cas Nom, prénom, mail, adresse, téléphone, date de maissance Si participant mineur Nom, prénom, mail, adresse, téléphone, date de maissance | Destinataire : Hackette Livre Responsable : Hackette Livre | Votre | Durée du jeu concours + un (1) mois à compter de sa cleture | |
| Annoncer les gagnants | Nom, prénom | Destinataire : Hachette Livre Responsable : Hachette Livre | consentement | | Pas de transfert |
| Recevoir les gains du jeu concours | Email*, nom*, prénom*, adresse postale* | <u>Destinataire</u> : Huchette Lirre <u>Responsable</u> : Hachette Lirre | | Durée du jeu concours + un (1) an à compter de sa clôture | |

La présente autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée expirant un (1) an après la date de clôture du jeu concours au sujet duquel les Représentants Légaux déclarent avoir pris connaissance de l'intégralité du Règlement, et compte tenu de la nature des supports visés ci-dessus, est valable pour le monde entier.

| Fait à | , le/ |
|-----------|-----------|
| Mme. / M. | M / M |
| | Mme. / M. |